

## Consignes au public : accès à la MSAP

- Port du masque obligatoire (*prévoir son propre masque*), **en cas de refus du port du masque l'utilisateur ne sera pas reçu par les services.**
- L'utilisateur se présente sur rendez-vous et sonne à l'interphone de la porte d'entrée.
- 1 seule personne autorisée par rendez-vous
- Utilisation du gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée
- Obligation de respecter les gestes barrières et la distanciation physique
- Attention veillez à ne pas vous croiser dans l'escalier, attendre pour monter ou descendre qu'il soit libre.
- Pas de salle d'attente à l'intérieur, zone d'attente en extérieur à privilégier.

